



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL - PATRIE

DECRET N° 2010/040 DU 05 FEV 2010
portant nomination de Gouverneurs de Région.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2007/268 du 07 septembre 2007 ;
- Vu le décret n° 2005/104 du 13 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;
- Vu le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le décret n° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après :

GOUVERNEUR DE LA REGION DE L'ADAMAOUA :
Monsieur ENOW Abrams EGBE.

GOUVERNEUR DE LA REGION DU CENTRE :
Monsieur EYENE NLOM Roger Moïse.

GOUVERNEUR DE LA REGION DE L'EST :
Monsieur LELE LAFRIQUE DEBEN TCHOFFO Adolphe.

GOUVERNEUR DE LA REGION DE L'EXTREME-NORD :
Monsieur BETI ASSOMO Joseph.

GOUVERNEUR DE LA REGION DU LITTORAL :
Monsieur FAÏ-YENGO Francis.

GOUVERNEUR DE LA REGION DU NORD :
Monsieur GAMBO HAMAN.

GOUVERNEUR DE LA REGION DU NORD-OUEST :
Monsieur ABAKAR AHAMAT.

GOUVERNEUR DE LA REGION DE L'OUEST :
Monsieur IVAHA DIBOUA Samuel Dieudonné.

GOUVERNEUR DE LA REGION DU SUD :
Monsieur NDJAGA Jules Marcellin.

GOUVERNEUR DE LA REGION DU SUD-OUEST :
Monsieur KOUMPA ISSA.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 05 FEV 2010

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA